

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL Séance du 21 décembre 2021

Nombre d'élus au comité syndical: 16

- > 7 de Nantes Métropole
- > 9 de la ville d'Angers
- > 0 du syndicat mixte de l'ONPL

Président de séance : Monsieur Aymeric Seassau **Secrétaire de séance :** Madame Jeanne Behre-Robinson

Présents: 16

Monsieur Aymeric Seassau	Nantes Métropole
Monsieur Nicolas Dufétel	Ville d'Angers
Madame. Françoise Delaby	Nantes Métropole
Monsieur Elhadi Azzi	Nantes Métropole
Monsieur François Vouzellaud	Nantes Métropole
Madame Anne-Sophie Judalet	
Monsieur Florian Le Teuff	Nantes Métropole
Madame Véronique Cadieu	Nantes Métropole
Monsieur Laurent Vieu	Ville d'Angers
Madame Claudette Daguin	Ville d'Angers
Madame Céline Véron	Ville d'Angers
Monsieur Vincent Février	
Madame Bénédicte Bretin	Ville d'Angers
Madame Christine Stein	Ville d'Angers
Madame Pascale Mitonneau	Ville d'Angers
Madame Jeanne Behre-Robinson	Ville d'Angers

Absents et représentés : 3

Madame Jeanne Sotter donne pouvoir à Monsieur Aymeric Seassau Monsieur Aurélien Boulé donne pouvoir à Madame Judalet Monsieur Fabrice Roussel donne pouvoir à Monsieur Le Teuff

Absents: 10

Monsieur Antoine Chéreau:	.Président de l'ONPL
Monsieur Guillaume Richard:	.Nantes Métropole
Madame Constance Nebbula:	.Ville d'Angers
Monsieur Pascal Bolo :	.Nantes Métropole
Monsieur Jean-Claude Lemasson:	.Nantes Métropole
Madame Elisabeth Lefranc:	.Nantes Métropole
Madame Marie-Cécile Gessant	
Monsieur Matthieu Annereau	
Madame Hélène Cruypenninck	.Ville d'Angers
Monsieur Arash Saeidi	.Ville d'Angers

Monsieur Alain Surrans, Directeur général Monsieur Thomas Pialoux, Directeur de l'Administration et des Finances Madame Aurélie Thomas-Michel, Responsable Ressources Humaines Madame Christelle Masure, Secrétaire générale

Pour les autres institutions :

Monsieur Olivier Martin, Direction de l'action culturelle ville d'Angers Monsieur Guillaume Lamas, Administrateur ONPL, Madame Sophie Mège, DRAC des Pays de la Loire Madame Caroline Pattier, Direction du Développement Culturel Nantes Métropole

1 - Vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance

Le Président ouvre la séance à 10h00. Il constate que le quorum est rempli et que le Comité peut valablement délibérer.

Il désigne le Secrétaire de séance en la personne de Madame Jeanne Behre Robinson.

ORDRE DU JOUR

- Procès -verbal du comité syndical du 11 octobre 2021
- 1 Rapport d'Orientation Budgétaire 2021
- 2 Règles d'organisation du temps de travail
- 3 Recrutement de personnel vacataire
- 4 Délibération instaurant les indemnités horaires pour travail normal de nuit et les indemnités horaires pour travail du dimanches et jours fériés
- Délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires 5
- Accroissement de la quotité des fonctions pouvant être exercées sous forme de télétravail ponctuel
- 7 Mise en œuvre du temps partiel au sein du SMANO
- 8 Tableau des emplois
- 9 Contrat de coproduction Elixir d'Amour
- 10 Contrat de coproduction Molière
- Contrat de coproduction Tosca
- Tarification des locations des espaces publics et de la salle de spectacle du Théâtre Graslin 12
- Tarifs de billetterie : ajustement du forfait familles 13
- Assujettissement au régime de TVA
- 15 Liste des décisions prises par le Président

Préambule

Aymeric Seassau remercie les membres du comité syndical pour leur présence.

Alain Surrans présente Madame Christelle Masure qui a pris ses fonctions début novembre et qui est en charge du secrétariat général.

Christelle Masure remercie Alain Surrans pour sa confiance.

Procès -verbal du comité syndical du 11 octobre 2021

Le Président soumet au Comité l'approbation du procès-verbal du 21 décembre 2021. Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 21 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération numéro 1 - Rapport d'orientation budgétaire 2021

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente le rapport d'orientation budgétaire.

Alain Surrans remercie Thomas Pialoux pour cet exposé qui explique bien dans quel degré de perplexité se retrouve Angers Nantes Opéra.

Aymeric Seassau précise que la démarche sur les excédents engagés à Nantes n'est pas une situation de fait mais une situation où il a fallu chercher dans les exercices budgétaires, des excédents dans d'autres structures.

Aymeric Seassau voudrait que la présentation du ROB soit prise de façon très offensive de manière à définir les objectifs de progression. Il y a un thème identifié autour de la marge artistique. Il y a un sujet de masse salariale avec un dialogue social très intense. Aymerc Seassau partage l'idée qu'il faut s'interroger sur la question des salaires à l'opéra.

Il faut mettre ces thèmes à l'ordre du jour dans les prochaines séances du comité syndical pour tenir les objectifs de progressions.

Alain Surrans fait un point sur la situation du label d'opéra national. Il faut revenir sur l'aspect de la collaboration avec Rennes. Tout ce qui a été fait ces dernières années n'a été possible que par cette alliance avec Rennes.

Le fait que 4 productions par an soient faites en coproduction avec Rennes a fai tafaiseudiece discontraties red'échelles 049-254902505-20220221-08032022-1-DE Date de télétransmission : 08/03/2022 Date de réception préfecture : 08/03/2022 3

substantielles qui ont pu être réinvesties dans d'autres projets (danse, concert etc...) et un plus grand développement de l'action culturelle.

Un retour en arrière serait vraiment compliqué parce que l'opéra de Rennes a fait de même avec son propre projet qui s'est donc enrichi. Cela donne une vraie assise et un vrai rayonnement sur les publics.

La dynamique nouvelle sur laquelle il faudrait partir s'appuie beaucoup sur cette alliance. Sur l'activité nous sommes donc dans les clous du label d'opéra national.

Sur le label d'opéra national, il y a une opportunité formidable à saisir car il y a une vraie réflexion voulue par l'état sur un cahier des charges identifié en développant toute les missions d'un opéra national de région.

La question se pose sur la participation des collectivités territoriales. Nous sommes arrivés au bout d'une convention avec l'Etat. Il faut en signer une autre et sollicité les collectivités financeurs du fonctionnement (la région, le Dpt 44 et le Dpt 49).

L'idée de faire du Maine et Loire un endroit de développement de projet artistique et culturel inspiré par les artistes en résidences et les artistes du chœur. Il faut affirmer une présence originale centrée sur Angers et sa métropole et le département du Maine et Loire.

Pour le reste il y a un énorme travail de fait, avec la participation du Grand T et Musique et Danse. Ces collaborations doivent être plus systématiques.

Tout cela sous l'œil de la Région qui est un partenaire de financement au fonctionnement et un partenaire avec lequel nous ne cessons de travailler sur des projets variés.

Le dialogue doit être permanent avec les politiques culturelles et sociales de la région des Pays de la Loire.

C'est aussi le moment pour que les différentes collectivités se retrouvent autour de la table. Notre structure n'inclue pas forcément la Région et l'Etat. L'Etat apporte plus d'1 million d'euros de subvention mais n'est que très peu représenté dans notre comité syndical.

Il faut impliquer les collectivités publiques qui participent au fonctionnement d'Angers Nantes Opéra et à l'établissement de son cahier des charges pour pouvoir arriver à un document qui servirait à tous les opéras nationaux.

Sophie Mège Cocheril ajoute que concernant les collectivités territoriales, elles peuvent tout à fait intégrer la convention pluriannuelle d'objectifs sans faire partie du syndicat mixte. Ceci étant, pour que l'Etat y soit intégré il faudrait un EPCC.

En ce qui concerne la labélisation, la faiblesse reste la danse qui doit être plus développée notamment en termes de création et de production.

Des liens ont donc été créé avec les deux centres de chorégraphies nationaux.

Aymeric Seassau confirme l'effort sur la thématique danse et indique qu'il faut une mobilisation collective pour l'obtention du label. Cela nécessite beaucoup d'échanges et de diplomatie avec les collectivités et cela nécessite l'engagement pour se mobiliser autour du label.

Nicolas Dufétel se réjouit de cette perspective et soutient le projet. Cela peut permettre de le consolider.

Sophie Mège-Cocheril indique qu'il reste peu de temps si nous souhaitons profiter de la présence de Roselyne Bachelot au ministère.

Plus personne ne demandant la parole, le Président constate que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

Délibération numéro 2 - Règle d'organisation du temps de travail

Aymeric Seassau indique que cette obligation légale nous est imposée. Il s'agit de se mettre en conformité avec la loi avant la fin de l'année.

A titre personnel, Aymeric Seassau est opposé à cette réforme. Il veut saluer le travail de discussion et de dialogue social engagé par Thomas Pialoux. Le nombre d'heures de travail a été vertigineux. Tout a été fait pour trouver le meilleur accord possible autour des obligations qui sont faites.

Accusé de réception en préfecture 049-254902505-20220221-08032022-1-DE Date de télétransmission : 08/03/2022 Date de réception préfecture : 08/03/2022

108

Aymeric Seassau et Alain Surrans ont suivi ce dossier de très près. Les débats ont été difficiles mais la meilleure formulation a été trouvée pour assumer cet état de fait imposé.

Il est très difficile de trouver une méthode adaptée à tous les corps de métiers de l'opéra.

Il s'agit aussi d'être maître de son propre destin et c'est ce qui a été proposé. La maquette présentée par Thomas Pialoux est une proposition qui correspond à Angers Nantes Opéra avec ses spécificités liées au projet artistique et au soutien de l'emploi permanent.

Aymeric Seassau remercie également Jeanne Sotter qui a présidé le comité technique.

Thomas Pialoux remercie également Aurélie Thomas-Michel et les représentants du personnel pour le travail réalisé.

Il y a eu un avis défavorable unanime au premier comité technique puis deux votes contres et deux absentions au comité technique du 7 décembre dernier.

Le dialogue social a eu lieu dans un climat plutôt serein et constructif.

A la demande du président, Thomas Pialoux présente le rapport :

Nous avons essayé d'aller vers une meilleure équité dans les différentes équipes. Notamment sur le travail du dimanche.

Il a fallu traiter la situation des artistes du chœur. La carrière des artistes du chœur n'est pas prévue dans les textes, il a fallu l'adapter.

On a essayé d'adapter ce règlement à la convention collective CNEAC à laquelle nous ne sommes pas soumis mais avec laquelle il y a eu des négociations avec les organisations syndicales.

Ce document est avant tout technique car il va assez loin dans l'organisation de travail de chaque équipe.

L'application sera accompagnée d'un logiciel dès le 1er janvier 2022 pour pouvoir paramétrer les nouvelles règles du temps de travail.

François Vouzellaud s'associe aux remerciements pour le travail remarquable de Thomas Pialoux. L'approche générale est intéressante et très pédagogique.

Alain Surrans remercie également Jeanne Sotter qui a présidé les comités techniques. Ses conseils nous ont beaucoup aidés.

Nicolas Dufétel s'associe aux remerciements à toute l'équipe. Ce dossier était compliqué.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération numéro 3 - Recrutement du personnel vacataire

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération. Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération numéro 4 – délibération instaurant les indemnités horaires pour travail normal de nuit et les indemnités horaires pour travail du dimanche et jours fériés

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération. Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération numéro 5 – délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération. Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération numéro 6 – accroissement de la quotité des fonctions pouvant être exercées sous forme de télétravail ponctuel

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération. Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération numéro 7 - mise en œuvre du temps partiel au sein du SMANO

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération. Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération numéro 8 - tableau des emplois

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Sophie Mège demande quel est le calendrier pour ces créations de postes

Thomas Pialoux souhaite organiser un comité technique en janvier pour une proposition au comité syndical en février, ce seront des postes qui ne sont pas en création mais budgétairement ce sera un coût supplémentaire évalué à 150 000 euros par an.

Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibérations numéro 9, 10 et 11 - Contrat de coproduction Elixir d'Amour - Molière - Tosca

A la demande du président, Thomas Pialoux présente ces délibérations.

Alain Surrans explique que Tosca et Elixir d'amour sont des productions croisées avec l'opéra de Lorraine qui est un partenaire récurent. Nos théâtres sont très proches.

L'Elixir d'Amour va être produit fin de saison 2023 et sera produit sur écran géant en direct du théâtre Graslin.

2022 c'est le 4^{ème} centenaire de la naissance de Molière. Il fallait un projet avec la rencontre des arts de la scène qui est séduisante et très forte.

La Compagnie Les Malins Plaisirs et la Compagnie l'Eventail travailleront sur 3 productions de Molière (Le Malade Imaginaire, Le Mariage Forcé et le Sicilien ou l'Amour Peintre).

D'autres théâtre seront associés (Massy, Avignon, Reims...).

Il y a aussi un gros travail d'action culturelle avec les collégiens et lycéens de la région sur ces projets.

Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Délibération numéro 12 - tarification des locations des espaces publics et de la salle de spectacle du Théâtre Graslin

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération. Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération numéro 13 - tarifs de billetterie - ajustement du forfait familles

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération. Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération numéro 14 - Assujettissement au régime TVA

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

François Vouzelaud demande si d'autres opéra sont dans cette situation.

Thomas Pialoux répond que oui, l'Opéra de Limoges et de Rennes sont passés à la TVA. La majorité des orchestres aussi. L'ONPL s'interroge sur cette démarche.

C'est de nature à être rassurant avec les services fiscaux. Le BP 2022 présenté en février prochain sera présenté hors taxes.

Personne ne demandant la parole, le président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Décisions prises par le Président

Alain Surrans rappelle que beaucoup de ces conventions concernent des partenariats et certaines concernent les productions. Nous avons également des contrats particuliers relatifs à l'audiovisuel.

Conclusion

François Vouzellaud salue le travail des équipes et la fidélité des artistes sur la Clémence de Titus.

Alain Surrans ajoute que cette production a été reprogrammée 1 an et demi après l'annulation car les artistes avaient d'autres projets. Nous n'avons perdu qu'un seul artiste sur l'ensemble de la distribution.

il y a eu une ferveur particulière sur cette première production d'opéra depuis février 2020.

Aymeric Seassau convient que la reprise culturelle est difficile et fluctuante. Il faut saluer la situation d'Angers Nantes Opéra. Le temps de l'évènementiel et des festivals fait revenir le public.

Plus personne ne demandant la parole, Le Président clôt la séance.

La secrétaire de séance

Madame Jeanne Behre-Robinson

Le Président

Monsieur Aymeric Seassau